

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT TROIS, le VINGT ET UN DECEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Domart-sur-la-Luce sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 40

· dont suppléé :

Membres représentés : 9

Votants : 49

Date de la convocation

15 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Philippe MAROTTE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, WABLE Vincent, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de M. BLIN Nicolas, M. LECOINTE Jean-Noël de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. VAN OOTEGHEM J. Michel de de CAFFARELLI Christian, M. DOVERGNE Alain de Mme PREVOST Anne-Marie, M. HEYMAN Christophe de M. CHANTRELLE Brice, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. NOCHEZ Didier de Mme COLOMBEL Aurélie, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine, M. MEGLINKY Philippe de M. PARENTY Vincent

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, RIHET Anne, COLOMBEL Aurélie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIQUIER Ludivine, DEMORSY Roselyne

Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, TEN Franck, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, CHANTRELLE Brice, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, SZYROKI Jacky, CLEMENT Dominique

OBJET : Engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Rapport de Monsieur Dominique LAMOTTE, Vice-Président Finances

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et urgentes ou planifiées mais non engagées en 2023, le Conseil Communautaire peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits aux budgets lors de leur adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 49) le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2023, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, tels que les montants figurent en annexe, jusqu'à l'adoption des Budgets Primitifs 2024.
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Finances à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 21 décembre 2023
à Domart sur la Luce

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 27/12/23
Affiché le 28/12/23

Le Président,

Alain DOVERGNE



DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre	Articles	Désignation	Fonctions	Crédits votés BP 2023 + DM	Crédits ouverts (25%)
20	20	Immobilisations incorporelles			173 236,50
	202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre			88 486,50
			81	353 946,00	88 486,50
	2031	Frais d'études			84 750,00
			40	196 000,00	49 000,00
			70	108 000,00	27 000,00
			824	35 000,00	8 750,00
204	204	Subventions d'équipement versées			60 230,95
	204114	Voirie			60 230,95
			822	240 923,80	60 230,95
21	21	Immobilisations corporelles			175 670,50
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains			11 345,25
			824	45 381,00	11 345,25
	21318	Autres bâtiments publics			21 314,00
			822	1 000,00	250,00
			411	28 256,00	7 064,00
			70	56 000,00	14 000,00
	215578	Autre matériel et outillage de voirie			596,25
	215738	Autre matériel et outillage de voirie	822	2 385,00	596,25
	2181	Install.générales,agencement & aménagements divers			475,00
			510	1 900,00	475,00
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique			14 065,00
	21838	Autre matériel informatique	020	56 260,00	14 065,00
	2184	Mobilier			625,00
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	2 500,00	625,00
	2188	Autres immobilisations corporelles			127 250,00
			020	500 000,00	125 000,00
			40	3 000,00	750,00
			411	5 000,00	1 250,00
			822	1 000,00	250,00
		TOTAL			409 137,95
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET DECHETS MENAGERS					
20	20	Immobilisations incorporelles		35 000,00	8 750,00
	2031	Frais d'études		35 000,00	8 750,00
21	21	Immobilisations corporelles		567 434,42	141 858,61
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques		58 000,00	14 500,00
	2182	Matériel de transport		330 000,00	
	21828	Autres matériels de transport			82 500,00
	2188	Matériel de bureau et matériel informatique		179 434,42	44 858,61
		TOTAL		602 434,42	150 608,61
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET PETITE ENFANCE					
20	20	Immobilisations incorporelles		166 030,00	41 507,50
	2031	Frais d'études		166 030,00	41 507,50
21	21	Immobilisations corporelles		25 379,13	6 344,78
	2128	Autres agencements et aménagements de terrains		7 176,73	1 794,18
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		3 450,00	
	21838	Autre matériel informatique			862,50
	2184	Mobilier		6 010,00	
	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers			1 502,50
	2188	Autres immobilisations corporelles		8 742,40	2 185,60
23	23	Immobilisations corporelles en cours		485 340,00	121 335,00
	2313	Constructions		485 340,00	121 335,00
		TOTAL		676 749,13	169 187,28
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ZONE DU VAL DE NOYE					
20	20	Immobilisations incorporelles		3 000,00	750,00
	2031	Frais d'études		3 000,00	750,00
21	21	Immobilisations corporelles		50 100,00	12 525,00
	21533	Réseaux câblés		2 021,00	505,25
	21534	Réseaux d'électrification		42 479,00	10 619,75
	21538	Autres réseaux		5 600,00	1 400,00
23	23	Immobilisations en cours		15 717,71	3 929,43
	2313	Constructions		15 717,71	3 929,43
		TOTAL		68 817,71	17 204,43

Envoyé en préfecture le 27/12/2023

Reçu en préfecture le 27/12/2023

Publié le



ID : 080-200070969-20231221-2023_2112_10-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET ZONE DU SANTERRE					
21	21	Immobilisations corporelles		235 272,30	58 818,08
	2118	Autres terrains		214 610,30	53 652,58
	21534	Réseaux d'électrification		20 662,00	5 165,50
		TOTAL			58 818,08
DEPENSES D'INVESTISSEMENT BUDGET COMPLEXE SPORTIF					
21	21	Immobilisations corporelles		15 000,00	3 750,00
	2188	Autres immobilisations corporelles		15 000,00	3 750,00
		TOTAL			3 750,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT RASPA					
20	20	Immobilisations incorporelles		41 398,78	10 349,70
	2031	Frais d'études		41 398,78	10 349,70
21	21	Immobilisations corporelles		2 411 885,69	602 971,42
	2128	Autres terrains		501 035,30	125 258,83
	21311	Bâtiments d'exploitation		14 732,00	3 683,00
	21532	Réseaux d'assainissement		1 896 118,39	474 029,60
		TOTAL			613 321,12
DEPENSES D'INVESTISSEMENT RASPE					
20	20	Immobilisations incorporelles		51 846,88	12 961,72
	2031	Frais d'études		51 846,88	12 961,72
21	21	Immobilisations corporelles		1 501 097,00	375 274,25
	2121	Terrains nus		197 713,32	49 428,33
	21311	Bâtiments d'exploitation		909 073,97	227 268,49
	21531	Réseaux d'adduction d'eau		314 529,71	78 632,43
	2157	Agencement et aménagements du mat. et outil. Indus		79 780,00	19 945,00
23	23	Immobilisations en cours		8 378,53	2 094,63
	2315	Installation, matériel et outillage techniques		8 378,53	2 094,63
		TOTAL			390 330,60



A. Dovesgne

Président

le 21/12/23